

CHEMINOTS **FO**

LE RAIL
Syndicaliste

N° 688 avril mai 2024

Libre et Indépendant



PAS DE TRÊVE

POUR LES

REVENDICATIONS !

INSTANCES ET ACTIONS FEDERALES

- 2** L'agenda et vos formations
- 3** Édito
- 4 & 5** Intéressement 2024
- 6 à 9** L'accord « Fin de carrière »
- 10** Sûreté : le 19 mars, l'unité a payé !
- 11 à 16** Actualités des Zones
- 17** CPRP : L'État se désengage de sa dette !
- 18 & 19** Résolution du CCN des 27 et 28 mars 2024

- 16 et 17 mai** Bureau Fédéral FO Cheminots
- 28 mai** Manifestation nationale SUGE - Tous à Saint Denis !
- 18 juin** Comité National Extraordinaire UNCMT
- 27 et 28 juin** Bureau Fédéral FO Cheminots

FORMATIONS

DATES		FORMATIONS
Juin	11	Accords de branche
	19 au 20	Trésorier
Septembre	17 au 19	Militant « Responsable dans la structure »
Octobre	1 ^{er} au 3	Nouveau Militant « Tournée et Permanence »
Novembre	25 au 29	SSCT
Décembre	10 au 12	Nouveau Militant « Tournée et Permanence »

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries





Daniel FERTÉ
Secrétaire Général Adjoint
Fédération FO Cheminots

JEUX OLYMPIQUES OU PAS, IL N'Y AURA PAS DE TRÊVE POUR LES REVENDICATIONS !

Les Dirigeants d'entreprise et les représentants du gouvernement aimeraient bien sûr que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes pendant les jeux olympiques et paralympiques, période durant laquelle le monde entier aura les yeux fixés sur notre pays.

Et pourtant, les dossiers succèdent aux dossiers en cette période où le démantèlement de ce qui fût la SNCF s'accélère sans cesse.

Le Fret SNCF en cours de filialisation voit ses agents plonger dans l'inconnu. En effet, l'entreprise entend créer deux filiales dans lesquelles les cheminots seront transférés sans qu'à ce jour le cadre social en soit connu, ces filiales n'étant pas des filiales de la SA Voyageurs. L'entreprise entend conclure des accords au pas de charge puisque son ambition est de fixer ce cadre social à l'automne pour des transferts début 2025.

De même, des bilatérales sont en cours pour fixer le cadre social des personnels transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Une certitude d'ores et déjà : le Statut ne s'appliquera pas intégralement !

Un accord a été conclu sur les fins de carrière, présenté d'une manière outrageusement flatteuse par les signataires. Le Gouvernement et la Direction jouant la comédie, le ministre de l'économie convoquant le Président de la SNCF accusé d'être exagérément généreux avec les cheminots. La vérité est toute autre : si cet accord améliore un peu les dispositifs existants, il faut rappeler qu'il se situe dans le cadre de la contre-réforme des retraites imposant 2 ans de travail de plus à tous ! D'ailleurs, dans le cadre de cette contre-réforme, le Gouvernement lui-même avait renvoyé la question des fins de carrière aux négociations entre patronat et syndicat. Avec ces nouveaux dispositifs et la contre-réforme des retraites, dans le cas le plus favorable le cheminot devra travailler 18 mois de plus !

Dans le cadre des élections européennes, fidèle à nos traditions, nous ne donnerons bien sûr aucune consigne de vote. Et nous ne taillons aucune revendication ! Utilisant le contexte international de la guerre, en Ukraine et en Palestine, le gouvernement met en place une économie de guerre pour museler les salariés, multipliant les coupes budgétaires dans le but de faire payer la facture du quoi qu'il en coûte aux salariés. Nous ne nous taillons pas sur ce sujet et continuerons de revendiquer, élections ou pas, Jeux Olympiques ou pas.

Enfin, avec l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Direction entend demander des efforts supplémentaires aux cheminots en proposant des contreparties largement insuffisantes, largement inférieures à ce qui est proposé dans des services publics comparables. Le moins que l'on puisse dire est que la tension monte et les premières journées de grève s'annoncent déjà notamment en Ile-de-France. Nos camarades de Paris Nord ont pris l'initiative de mettre en place un compteur de promesses de grève afin de mettre la balle dans le camp de la Direction. Nous ne pouvons qu'encourager chaque adhérent FO Cheminots à s'y inscrire et à faire inscrire ses collègues (en flashant le QR code ci-dessous). Le contentieux salarial doit être épuré, un véritable 13ème mois doit être gagné (et peut l'être comme l'ont brillamment démontré nos camarades de DB Cargo), les efforts supplémentaires qui vont s'imposer aux cheminots durant la période olympique doivent être rémunérés à leur juste hauteur.

Comme toujours, libres, indépendants et déterminés à gagner sur les revendications, nous saurons, à n'en pas douter, construire les rapports de force nécessaires pour obtenir satisfaction.

Vive le syndicalisme libre et indépendant,

**Vive la fédération syndicaliste
Force Ouvrière des Cheminots.**



INTÉRESSEMENT 2024

UNE DISCRIMINATION HONTEUSE !

La Direction, ou plus exactement les directions tant l'explosion de la SNCF apparait de plus en plus totale, viennent de faire connaître les montants des primes d'intéressement pour 2024 :

- SA Gares et connexions : 1358,73 euros bruts,
- SA Voyageurs : 1328,47 euros bruts,
- SA SNCF Holding : 880 euros bruts,
- SA Réseau : 536 euros bruts,
- SAS Fret SNCF : 48 euros bruts.

Pour **FO Cheminots**, chaque cheminot œuvre de la même manière au bon fonctionnement de notre entreprise de transport ferroviaire et il est inacceptable de discriminer ainsi les cheminots en fonction du chiffre d'affaires de la SA ou SAS qui l'emploie. D'ailleurs il convient de rappeler que baser la rémunération des cheminots en tout ou partie sur le chiffre d'affaires de l'entreprise est une escroquerie qui nous coûte cher depuis des années. Contrairement à certains « syndicalistes » qui se félicitent sur les réseaux sociaux du fait que la SNCF soit l'entreprise ferroviaire la plus rentable d'Europe, nous préférerions à FO que l'entreprise soit moins rentable et les cheminots mieux rémunérés. C'est le b-a-ba de la lutte des classes que certains semblent avoir oublié. Rappelons également que depuis la signature de l'accord intéressement en 2014, les cheminots de la SNCF font face à une baisse constante et substantielle de leurs salaires par rapport à l'évolution des prix.

Se féliciter des résultats financiers de l'entreprise et les utiliser pour bâtir ses revendications revient en premier lieu à avaliser la politique économique et sociale de la Direction, politique basée sur la casse de l'emploi, de nos conditions de travail et de gains spectaculaires de productivité. C'est faire avaler cette politique de destruction massive de l'outil industriel et commercial que nous avons connu ces dernières années où l'entreprise, à coup de restructurations et réorganisations, a préparé la vente à la découpe de l'entreprise publique. S'en réjouir et même aller jusqu'à y voir l'excellence

du travail des Cheminots est donc à l'antithèse du syndicalisme de revendications et de luttes puisqu'au mieux, la réponse des dirigeants sera alors le versement d'une prime d'intéressement : les cheminots de Fret SNCF mesure cruellement cette année à combien cette politique méprise leur travail quotidien.



Se féliciter des résultats financiers de l'entreprise et les utiliser pour bâtir ses revendications revient en premier lieu à avaliser la politique économique et sociale de la Direction

En millions d'euros constant	1991	2002	2013	2022
Chiffre d'affaires	13153	29999	36299	41449
Achats & Charges externes	5704	14669	13533	17996
Charges personnelles	10343	13190	14711	15724
Ratio charge de personnel / Chiffre d'affaires	79%	44%	41%	38%
Valeur ajoutée = Richesses créées	9186	15330	22766	23453
Ratio charge de personnel/ richesses créées	113%	86%	65%	67%

En analysant les chiffres comptables de l'entreprise, on mesure combien cette politique prive les travailleurs des fruits de leur travail.

Comme on le voit clairement dans le tableau ci-dessus, la part des salaires dans le chiffre d'affaires a été divisée par 2 en 30 ans. En clair, chaque cheminot produit deux fois plus de richesses par rapport au salaire qui lui est versé. Pour la même unité de travail, nous sommes payés 2 fois moins que les anciens. Il est là le contentieux salarial que l'on cache aux cheminots lorsque l'on s'arrête aux 2 milliards de bénéfice permettant aux dirigeants d'y répondre par des primes ponctuelles ou des promesses qui ne leur coûtent pas grand-chose et bien insuffisantes au regard du détournement des richesses créées par notre travail.

Pour **FO Cheminots**, l'intéressement ne devrait jamais se substituer aux augmentations générales de salaires comme le fait la direction de l'ex-GPF, la discrimination honteuse de cette année le démontre malheureusement.

Il y a pourtant largement de quoi démontrer que les cheminots de la SNCF se font toujours plus spolier les fruits de leur travail.

FO Cheminots rappelle la justesse de sa revendication du retour à une SNCF une et indivisible, les montants de l'intéressement 2024 venant souligner à quel point l'éclatement en cours est facteur d'injustice flagrante pour les cheminots, en plus d'être un facteur de désorganisation de l'entreprise et de dégradation du service.

FO Cheminots appelle à l'unité la plus large afin que ce contentieux salarial fasse l'objet d'une réelle campagne de mobilisation sous le contrôle des Assemblées Générales de Cheminots.

Mon métier est vital
Mes fins de mois
sont difficiles

POURQUOI MON SALAIRE EST-IL SI BAS ?

Commercial gare Agent de
maintenance signalisation Agent circulation
des moyens Planificateur opérations Ag
des Trains Agent de maintenance caténaire
Technicien de maintenance des installations Téléco
nicien basse tension Électricien
maître génie civil Chef d'
à installations télécom
agent de circulation fe
ations ferroviaires O
de commercial en gare Agent Trains Travaux Supérieur Tram
nager d'équipe conducteurs de trains/ingénieur Ingénieur ferro
scientiste Ingénieur maintenance & travaux génie civil Ingénie
aux génie électrique
surateur Sécurité Sol
ma Chef d'équipe de
es ingénieurs Tension Surveillance Travaux génie civil Travaux
nance voie ferrée Chef d'équipe des installations télécoms Sur
travaux bâtiment Conducteur de train/engin Contrôleur A
cale Agent de la maintenance du matériel Commercial gare A
Technicien de mainte
sol Gestionnaire d
maintenance des voi
nager d'équipe condu
scientiste Ingénieur mainte
nance & travaux génie électrique Ingénieur d'ins
sur de train/engin Contrôleur Agent d'esc
nce du matériel Commercial gare Agent SU
conducteurs de train/engins Ingénieur d
maintenance & travaux génie civil In
Technique Ingénieur génie

**Des primes ne suffisent pas !
AUGMENTATION DES SALAIRES**

FO

ACCORD COLLECTIF RELATIF AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

QUELQUES AMÉLIORATIONS LOIN DE COMPENSER LES RECULS SOCIAUX...



Le 10 avril dernier, s'est tenue une table ronde sur les fins de carrière. Celle-ci a abouti à quelques avancées sur les dispositifs existants, mais des avancées à relativiser dans un contexte de contre-réforme des retraites et de contentieux salarial.

Ce projet d'accord collectif aurait pour ambition que chaque cheminot de la SNCF puisse préparer sa fin de carrière. Surtout, il sécurise l'entreprise d'une forte augmentation de la masse salariale en raison de l'allongement des carrières suite aux contre-réformes des retraites. Bien sûr, comparé aux dispositions de la Cessation Progressive d'Activité - CPA ayant jusqu'alors cours dans l'entreprise, cet accord amène à des avancées. Toutefois, ces évolutions sont à replacer dans un contexte.

Cette table ronde se situe dans le cadre de la contre-réforme des retraites qui oblige tout le monde à travailler 2 ans de plus.

Les avancées sur les dispositifs de fin de carrière sont donc en réalité une petite limitation des dégâts causés par la contre-réforme, des mesures d'accompagnement de l'allongement de la durée du travail.

Ainsi, dans le cas de figure le plus favorable, le cheminot gagnera jusqu'à 6 mois de dispense d'activité supplémentaire tandis que la

contre-réforme lui impose 2 ans d'activité en plus. Au final, le cheminot devra travailler 18 mois de plus pour faire valoir ses droits à la retraite, et c'est le meilleur des cas !

Quant au déroulement de carrière, on peut légitimement douter qu'un grand nombre de cheminots accède aux niveaux et PR supplémentaires quand on voit la difficulté pour une très large majorité des cheminots d'accéder aux dernières PR actuelles. Et pour les cheminots contractuels la majoration de 3% l'année de leur 60^{ème} anniversaire n'est pas du tout à la hauteur.

En conclusion, les quelques améliorations des dispositifs existants obtenues ne sont en aucun cas de nature à épurer les contentieux en cours, que ce soit sur les salaires (15% de perte sur le salaire en 10 ans) ou sur la contre-réforme des retraites sur laquelle FO ne tourne pas la page.

Pour la Fédération FO des Cheminots, les revendications réelles demeurent :

**Augmentation générale des salaires !
Abrogation des contre-réformes des retraites !**

Au final, le cheminot devra travailler 18 mois de plus pour faire valoir ses droits à la retraite, et c'est le meilleur des cas !

Quelques précisions nécessaires sur cet accord qui fait tant parler...

Un périmètre d'accord calibré pour accompagner la libéralisation

Cet accord concerne aujourd'hui l'ensemble des cheminots, statutaires et contractuels des 5 SA (Holding, Voyageurs, Réseau, Fret et Gares & Connexions) et du GIE Optim et les agents transférés dans les filiales dédiées et spécialement créées pour répondre aux appels d'offre dans le cadre des ouvertures à la concurrence mais uniquement les filiales dont le capital financier est détenu majoritairement par la SA SNCF Voyageurs.

D'ores et déjà, cet accord ne rentrera donc pas dans le fameux sac à dos social tant vanté par certains puisqu'il n'est pas étendu à la branche puisque conditionné par l'ancienneté SNCF et non de branche. Donc, les cheminots

transférés dans une autre EF ne pourront bénéficier des dispositions « fin de carrière » y compris ceux qui le seront dans les prochains mois.

Pire encore, en conditionnant l'application de l'accord à la détention directe ou indirecte de la majorité du capital des filiales créées pour répondre aux appels d'offre par la SA Voyageurs, les signataires de l'accord ont laissé une trappe que la Direction ne manquera pas d'ouvrir. Or, une filiale détenue seulement à 49 % par SA Voyageurs ou ses filiales et à 51% par Keolis n'appliquera pas cet accord pour la simple raison que Keolis est détenu par la SA Holding et non par la SA Voyageurs. Et, jus-

tement cette construction financière est le levier déjà utilisé par la direction dans le cadre de l'ouverture à la concurrence sur Paris-Est avec la création de Stretto.

C'est là un nouveau coup de canif dans la cohésion du corps social cheminot permis par une Convention Collective Nationale inférieure au Statut.

C'est une nouvelle démonstration que la seule revendication légitime fasse à la casse du ferroviaire et au dumping social, c'est la revendication historique de FO Cheminots : le Statut pour tous, public comme privé !

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Tous les Cheminots pourront bénéficier d'un aménagement de fin de carrière repris dans **4 dispositifs cumulables ou non** :

- **La Cessation Anticipée d'Activité - CAA**
- **Le Temps Partiel de Fin de Carrière - TPFC**
- **La retraite progressive**
- **Le repositionnement sur un emploi à moindre pénibilité**

La CAA demande aux agents à être à temps plein.

La CAA et le TPFC sont soumis à un engagement de quitter l'entreprise à l'issue et sont irréversibles. Juridiquement, il s'agit d'une démission. Cela motive donc la signature d'un avenant au contrat de travail après demande formulée par écrit par le biais d'un imprimé au moins 6 mois avant la date de début souhaité.

La CAA ne peut pas être refusée alors que le TPFC peut l'être pour raison de service.

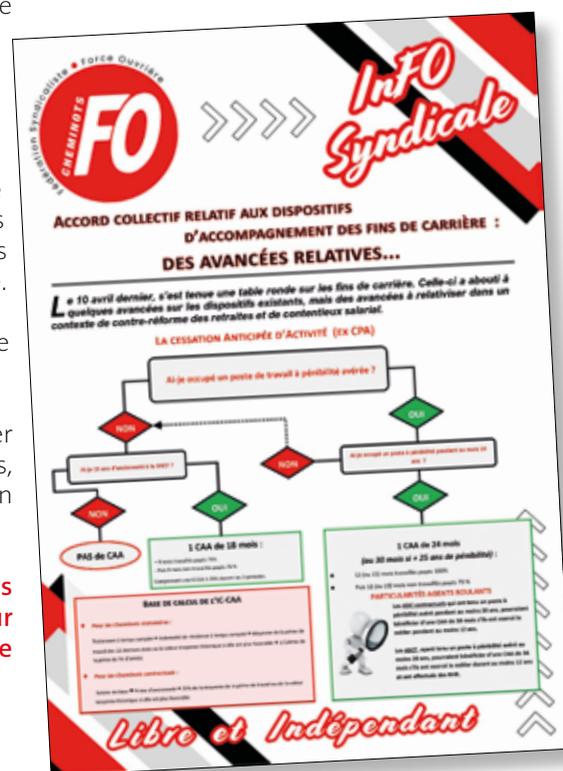
Les CAA et TPFC sont décomptés comme temps plein pour la retraite. L'ensemble des cotisations retraite sont prise en charge à 100 % par l'employeur y compris pendant la période non travaillée.

À l'issue des CAA et TPFC, il peut y être accolé des congés et repos compensateurs restant acquis ainsi que les jours épargnés dans le Compte Épargne Temps fin d'activité.

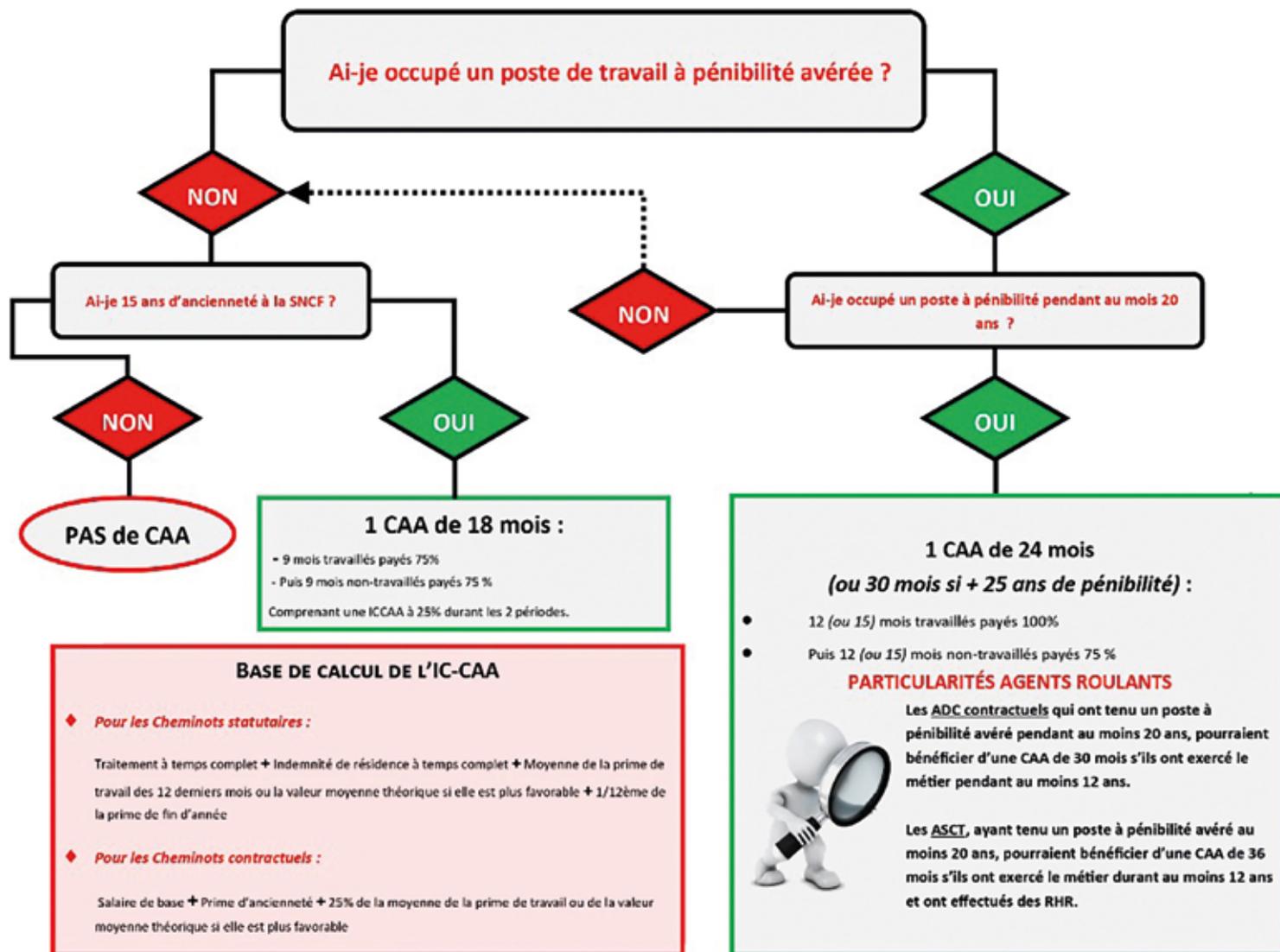
La retraite progressive ne peut être cumulée avec une CAA ou un TPFC.

Au final, ces dispositifs, loin de compenser les effets des contre-réformes des retraites, amènent aussi à diviser et individualiser un peu plus le corps social des Cheminots.

FO Cheminots revendique l'abrogation des contre-réformes de retraite et le retour aux 37,5 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein.



La Cessation Anticipée d'Activité - CAA



Le Temps Partiel de Fin de Carrière - TPFC

L'entreprise peut accorder un TPFC sur une période de 12 à 24 mois avant de quitter l'entreprise voire 36 mois maximum pour les cheminots ayant exercé un emploi à pénibilité avérée pendant au moins 20 ans.

L'agent pourra donc choisir de passer à temps partiel pour un temps de travail com-

pris entre 50% et 80% donné uniquement sous la forme de journées non-travaillées réparties sur l'ensemble du TPFC.

Il pourra bénéficier d'une majoration salariale de 10% par rapport à la durée de travail réalisée (exemple : je travaille à 50 % du temps payé 60 %).

Il est clair que l'entreprise a fait le choix de privilégier le dispositif de CAA tant la majoration salariale est ici loin d'être comparable au 25 % minimum de l'Indemnité complémentaire de cessation anticipée d'activité - ICCAA.

La retraite progressive

Les conditions d'accès à ce dispositif sont dans la droite ligne de la contre-réforme Macron/Borne.

Le dispositif débute 2 ans avant l'âge légal d'ouverture des droits du régime général. Il faut donc avoir 62 ans.

Ensuite, il faut avoir déjà cumulé 37,5 annuités de cotisation tout régime confondu.

Et, enfin, être déjà à temps partiel entre 40 % et 80 %.

Il faut alors demander la liquidation de sa pension de retraite à l'âge d'ouverture des droits du régime général soit 64 ans. Ce faisant, l'agent touchera en complément de sa rémunération une partie de sa pension de retraite ainsi liquidée.

Autant dire qu'il s'agit d'un dispositif qui restera très marginal au vu des conditions mais surtout cela se résume à faire payer la partie non travaillée du temps partiel par la protection sociale qu'elle soit CPRP ou sécurité sociale. En voilà un engagement patronal qui ne leur coûte pas un rond !

Évolution vers un emploi à moindre pénibilité

Si l'agent a exercé un emploi à pénibilité avérée pendant au moins 20 ans et qu'il fait le choix d'évoluer vers un emploi à moindre pénibilité entraînant une perte d'EVS dans le cadre d'une mobilité volontaire, il percevra pendant 3 ans une indemnité compensatrice annuelle dégressive fixée à : 3000 euros la 1^{ère} année, 2520 € la 2^{ème} puis 2040 euros.

Par contre, le dispositif n'évoque aucune action visant à favoriser le reclassement dans un emploi à moindre pénibilité.

Or, nous le savons toutes et tous, les reclassements n'ont jamais été aussi compliqués et le seront d'autant plus avec les ouvertures à la concurrence et l'éclatement en une myriade de filiales.

Il s'agit donc d'un engagement sans contrainte pour l'entreprise et qu'elle sait qu'elle ne respectera pas à long terme.

La rémunération de fin de carrière

Cet accord crée, à partir du 1er janvier 2025, d'un échelon d'ancienneté supplémentaire et en conséquence, ajustement du déploiement de l'échelon récemment créé lors des NAO.

Pour les Statutaires : création d'un échelon 12 (10 pour les ADC) avec une majoration salariale à hauteur de 31,1% ;

Pour les Contractuels : création d'un niveau d'ancienneté au bout de 36 ans d'ancienneté à hauteur de 21,6 % pour les classes 1 à 6 et 10,8 % pour les autres classes.

Sur le déroulement de carrière, à compter du 1er avril 2025, la grille salariale des agents au Statut évolue avec la création d'un niveau supplémentaire sur les classes 3 à 7 comprenant 2 nouvelles PR. Pour les ADC, TA et TB, ces niveaux supplémentaires reprennent les PR créées en 2023 auxquelles s'ajoutent 2 nouvelles PR.

L'accès à ces niveaux est conditionné par l'impossibilité d'accéder à la classe supé-

rieure, avoir au moins 50 ans (45 ans pour les ADC) et être sur la dernière PR du niveau 2 (ou 3 pour les TB) et bien sûr, ne pas avoir d'objection du service. Quant à l'attribution des PR, elle se fait au délai de séjour de 4 ans.

Pour les contractuels, les mesures sur le déroulé de carrière se résument à une augmentation individuelle de 3 % l'année de leurs 60 ans sauf objection du service.

Ces mesurètes salariales ne sont pas à même de refermer le lourd contentieux salarial existant et qui s'est aggravé considérablement ces 2 dernières années en raison de l'inflation.

Nous le réaffirmons, il est grand temps de construire l'unité syndicale, sur des revendications salariales claires et partagées, pour aboutir à un véritable mouvement sous le contrôle des assemblées générales de grève qui décident des modalités pour gagner le salaire que les Cheminots méritent au regard de la richesse créée sur le dos de notre travail !

Pour finir, nous devons travailler toujours plus longtemps, notre travail n'a jamais coûté aussi peu cher à la SNCF. Or, la solution des dirigeants de l'entreprise reste très loin de pouvoir apporter de réelles solutions aux légitimes revendications des Cheminots. Même si des avancées existent par rapport aux dispositifs de l'ancien CPA, à FO Cheminots, nous ne pouvons pas nous contenter négocier le poids des chaînes.

Pour FO Cheminots, cet accord ne peut marquer la trêve revendicative attendue par la direction et le gouvernement.

Près de 1000 agents présents... ou quand l'unité paye !



Il aura fallu près de mille agents et un envahissement de la Direction de la Sûreté (DDS) pour être enfin entendus et pris au sérieux !!!

L'unité a démontré que les agents pouvaient se mobiliser (2x plus qu'en 2021), mais surtout que la persévérance des agents au travers des actions du jour a porté leurs fruits...

En effet, après une première rencontre infructueuse à 12h30, une seconde tentative s'est déroulée suite à l'envahissement de la DDS.

Bien entendu, le discours de la Direction est que nos revendications ne peuvent se faire du jour au lendemain. Aussi, nous avons rappelé qu'elles ne dataient pas d'hier... ! Mais aussi et surtout que les agents de la Sûreté étaient toujours dans l'attente de mesures fortes et qu'il fallait des engagements et surtout des faits avant les JO.

Aussi la DRH s'est engagée à travailler sur des mesures possibles à court terme, à savoir :

- Augmentation de la prime de travail pour la porter à 500€ ;
- Intégration de l'IPA dans la prime de travail ;

- Maintien de l'IPA après 15 ans de service. Nous avons rappelé la volonté des agents de revenir le 28 mai, et avons donc demandé une revoyure en amont avec des avancées concrètes.

Nous avons pu constater l'impact de l'unité syndicale à travers cette mobilisation massive des agents de la Sûreté. FO fera en sorte de préserver cette unité jusqu'à satisfaction de vos revendications !!!

Merci à tous, présents et/ou grévistes !



DZS SUD-OUEST

DANS L'UNITÉ LES ORGANISATIONS SYNDICALES
INTERPELLENT LE DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ

Recevant le Directeur Sûreté X. ROCHE en date des 6 et 7 mai 2024 sur nos terres Sud-ouest, les Organisations Syndicales FO, SUD-Rail et CGT ont fait le choix de rédiger un tract en commun.

« En effet, au lendemain d'une mobilisation du 19 mars 2024 réunissant par la grève pas moins de 90% des effectifs devant travailler sur notre DZS, mais également d'un tchat contradictoire aux engagements qui ont été pris le 19 mars par la DRH nationale, vous voilà en tournée sur notre région ! (...) »

D'ailleurs, à la suite de ce tchat toujours, nous vous rappelons que ce sont les agents de la Sûreté Ferroviaire qui sont propriétaires de la Maison Sûreté et que votre bail de locataire ne vous permet pas de juger qui est, et sera le/la bienvenue sauf réelle infraction grave ou manquement (apparemment vous ne maîtrisez pas aussi bien la partie pénale, que nous pratiquons quotidiennement avec les conséquences que cela implique...). Aussi nous sommes rentrés dans la Sûreté, par passion, engagement, certainement pas par opportunité professionnelle dans un cursus tout tracé, qui vous a mené chez nous, comme chez Optim Service auparavant.

C'est d'ailleurs la bas que vous y avez supprimé un nombre conséquent de postes...dans une finalité maintenant connue : cette entité a été sacrifiée en GIE. Ce n'est pas un gage de bon candidat pour notre service en définitif.

Revenons maintenant à votre passage sur nos terres du Sud-Ouest avec une singularité pour notre DZS : Elle possède la superficie

du Portugal avec un effectif inférieur à celui de la Police Municipale de Grenoble. L'ancienneté du personnel, pour la plupart étant passé par la région parisienne, est plus proche des vingt années de service que des vingt printemps.(...)

Mr le Directeur, en signe de contestation concernant vos dernières positions, engagements et déclarations, les Organisations Syndicales FO, SUD-Rail et CGT ont appelées les agents de la DZS Sud-Ouest à manifester leur mécontentement par 59 min de grève le jour de votre passage sur notre région et vous promet un engagement encore plus important de notre part lors de l'appel du 28 mai 2024 prochain.(...)

Sanctuarisation de la prime de PA à 15 ans, IPA ICPA dans le traitement liquidable, augmentation significative de la prime de travail, véritable 13ème mois, sortie de la contractualisation, augmentation des effectifs au sein des équipes de la sûreté ferroviaire!), les accords de fin de carrière récents ne faisant qu'amortir la dernière contre-réforme des retraites, ni plus ni moins.

Combien d'agents SUGE atteindront déjà les 62 ans en bon état physique, psychologique et financier ?

Préparons ensemble la défense régionale de vos intérêts quotidiens et surtout préparons dès à présent la prochaine mobilisation nationale en date du 28 mai 2024 qui, à n'en pas douter, sera la dernière opportunité pour la direction de vous entendre si elle souhaite, des J.O. réussis !!!! ».



**PAS DE SÛRETÉ SANS
REVALORISATION METIER.**

Zone-NEN



Étoile d'Amiens

LA TEMPÉRATURE MONTE D'UN GRAN ENTRE LES ADC ET LA DIRECTION DE LA FUTURE FILIALE



Dans le cadre des transferts de personnels, la Direction de la future filiale affiche clairement sa volonté de polyvalence des personnels et pour ce faire entend imposer des formations permettant la tenue des futurs emplois, notamment pour la Tâche Essentielle de Sécurité permettant aux ADC d'effectuer la manœuvre d'aiguillages (TES I).

A l'occasion de la première session de formation à cette nouvelle tâche, la Direction s'est déplacée au dépôt pour prendre la température. Elle n'a pas été

déçue : Les ADC présents avec les représentants du personnel FO l'ont vivement interpellée et lui ont clairement signifié leur refus d'effectuer des tâches autres que la conduite, que ce soit la manœuvre d'aiguilles, les pleins de gasoil, ou la manœuvre d'engins dans les dépôts.

La Direction est pleinement informée : si elle persiste dans sa volonté de polyvalence, elle prend la responsabilité d'un conflit majeur dès le début du SA 2025. Une belle vitrine en perspective pour leur sacro-sainte concurrence !

TER HAUTS-DE-FRANCE

FO ne signe pas l'accord régional sûreté !

La Direction TER a soumis à signature un accord régional relatif à la prévention et à l'accompagnement des agents victimes d'atteintes. On aurait pu se dire « enfin ! » tant ce sujet était devenu un véritable serpent de mer sur la région. Hélas, cet accord est un simple copié collé du référentiel GRH 0955 en vigueur au niveau national et ne présente donc aucune amélioration pour les agents.

La seule nouveauté étant la création d'une commission régionale sûreté : c'est bien léger !

Au niveau de la rémunération, rien de nouveau : la gratification spécifique « atteintes » correspond à la compensation de la perte des primes, indemnités et gratifications mais la perte des allocations n'est toujours compensée au motif qu'elles sont des « remboursements de frais ».

Que propose l'accord en termes de prévention : rien ! A part rappeler la nécessaire formation des agents. FO a rappelé que la formation, bien sûr nécessaire, ne préserve pas les agents du risque d'agression. On peut également s'étonner de voir que, contrairement aux dispositions du code du travail, l'employeur ne mets ici aucune organisation

et aucun moyen adapté pour assurer la sécurité et préserver la santé mentale et physique des travailleurs.

A la pointe du combat sur ce sujet, FO utilise tous les outils à sa disposition pour défendre les intérêts des agents. DCI, préavis de grève, CSE extraordinaire, tout est mis en œuvre et continuera de l'être pour obtenir la présence de 2 ASCT minimum par train, la présence renforcée de la SUGE, et l'arrêt de l'objectivation des agents sur le tarif contrôle.



TER PACA : L'UNITÉ FO- CGT OBTIENT DES AVANCÉES POUR LES ADC

Comme chaque changement de service, la Direction a tenté en décembre de durcir encore les conditions de travail des ADC. Les représentants FO et CGT ont oeuvré pour aboutir à des roulements cohérents en arrachant, sans un jour de grève, une dizaine de septièmes pour améliorer les journées de service.

Malheureusement quelques journées restaient encore particulièrement pénibles avec notamment des évolutions néfastes impossibles à faire à reprendre. Comme si cela ne suffisait pas, la mise en place du nouveau logiciel Hastus a causé de nombreuses problématiques dans l'encartage des journées.

Les représentants FO et CGT ont alors sollicité la Direction afin d'obtenir des mesures correctives concrètes. Les délégués ont particulièrement insisté sur les modifications incessantes des roulements qui vont à l'encontre des engagements.

Grâce à ces interventions, les agents ont obtenu le paiement d'IMC lors de changement de PS/FS en attendant que la situation revienne à la normale. Ils gardent également la possibilité de refuser toutes les journées de service impactant de plus de 30 minutes la PS et/ou la FS. Pour autant, nous désespérons de faire entendre à la Direction que

les fonctions d'agent de conduite sont de conduire des trains et non pas d'être RH en prévoyant l'effectif, non pas d'être programmeur en rappelant systématiquement la réglementation du travail afin d'obtenir des journées conformes.

Devant l'ensemble des efforts demandés, FO et la CGT ont sollicité la Direction par une DCI afin d'obtenir une juste reconnaissance financière des efforts effectués. Si les Directrices de Lignes ont tenté de faire les marchandes de tapis par des agissements incompatibles au renforcement du respect et de la confiance, les représentants FO et CGT obtiennent pour l'ensemble des ADC en production :

- Une prime exceptionnelle
- Une majoration des primes de traction sur 2 mois
- Une clause de revoyure prévue après l'été.



TER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DES COÛTS BERTHE ! HEIN ?!



L'été 2024 sera marqué par les jeux olympiques. Bien que la région BFC ait fait le choix de ne pas adapter son plan de transport pendant les J.O, au total ce sont tout de même 11 journées qui vont principalement impacter les francs-comtois.

Pour FO, toutes ces mesures (mise en place par l'entreprise pour les personnels impactés) ne sont que la déclinaison très ciblée des dispositions prises au national afin de motiver les agents nécessaires à renoncer à leurs congés 2024 et fournir le service escompté. En définitive, peu d'agents franc-comtois seront éligibles à la mesure indemnitaire par exemple.

Rien de folichon donc, surtout à mettre au regard de ce qui a été mis sur la table dans d'autres secteurs (jusqu'à, 2500€ pour les conducteurs RATP, 1900€ pour les policiers et gendarmes, 1500€ pour les agents de la fonction publique, de 800€ à 2500€ pour les soignants...). Médaille de plomb par ailleurs pour notre direction qui, à l'heure où nous

écrivons ces lignes, n'a toujours pas clairement anticipé certaines contrariétés qui pourraient poindre à l'horizon dans le cadre des jeux :

Quid de la nécessité d'agents de réserve ou de renforts pour assurer sereinement ces trains ? Quid de la mobilisation de la Suge et des forces de l'ordre de notre région vers Paris ? Quid des déplacements de population dans notre territoire (Afflux de personnes en provenance de Paris ?

Des interrogations demeurent également concernant l'adaptation du matériel à l'affluence voyageurs, de possibles changements de lieux de couchages pour les agents en rhr Lyon ou Paris, etc...

Les zones d'ombre sont encore nombreuses. Parti comme c'est parti, les agents risquent d'être surpris de ce parti pris dans le cadre des J.O de Paris.



TER Bourgogne-Franche-Comté

Plein la vue !

Voilà plus d'un an que FO réclame avec insistance le retour sur les quais de Besançon des seaux et brosses pour nettoyer les pare-brises des engins moteurs.

En effet, quel ADC n'a jamais connu de difficultés à observer la signalisation du fait de la saleté de la vitre couplée aux conditions climatiques (soleil rasant par ex) ? Pour tout conducteur le problème saute aux yeux.

La direction avance sur ce sujet en réfléchissant à un produit de nettoyage qui ne nécessite pas d'EPI mais répond qu'elle ne mettra pas

en place plus d'un équipement pour l'instant. La raison : le coût d'une perche est estimé à 600€ ! En d'autres termes, il faudra avoir de la chance pour pouvoir utiliser le seul équipement disponible.

C'est bien là tout le paradoxe issu de la politique de l'entreprise en matière d'économies : à vouloir être trop regardant, on n'y voit pas d'avantage !

En tout cas, si la direction pense que FO va fermer les yeux sur cette problématique, elle se met le doigt dans l'œil ! Pour nous c'est tout vu : un équipement par quai !

OUVERTURE À LA CONCURRENCE

La ligne des Alpes en danger !

L'annonce de la mise en ouverture à la concurrence du lot 3 (DDL Est) a été publiée et l'offre va partir fin mars 2024. Le syndicat FO de la ligne des Alpes dénonce cette mise en concurrence et continue de lutter contre les conséquences de cette « privatisation ». Notre syndicat se positionne pour le maintien de l'entreprise nationale SNCF.

Face aux conséquences de cette ouverture (suppressions de trains, fermetures de guichets, suppression de personnel tant à TER qu'à Réseau), les agents EIC de Chorges et Briançon se sont mis en grève trois week end de suite au mois de janvier : 8 agents sur 8 ont cessé le travail ! Ils se sont mobilisés pour dénoncer le manque de personnels dans les gares provoquant des postes non tenus et des gares non ouvertes à la circulation. Ils dénoncent le manque de moyens pour faire circuler les trains en situation dégradée.

Les éboulements entre Embrun et Montdauphin, et les ralentissements qui en sont la conséquence, démontrent la faiblesse du dispositif pour faire circuler les trains : Pas assez de gares pour croiser – pas assez d'agents pour tenir les postes.

La direction de la SNCF conjointement avec le conseil régional PACA a préféré supprimer des trains plutôt que de les faire rouler avec un allongement de temps de parcours.

Une résistance par la grève qui fait reculer la Direction !

Cette grève a également été une réaction collective des agents pour refuser la suppression du poste de Dirigeant de Proximité à Briançon. Grâce à leur solidarité et leur ténacité, ils ont obtenu gain de cause car le poste de DPX ne sera pas supprimé à Briançon.

La direction reporte son choix sur le secteur d'Aspres/Buech. C'est pourquoi notre syndicat rejoint par Sud Rail, avait lancé une pétition pour tenter d'appeler les agents de la ligne à rejoindre la grève de Chorges et Briançon. FO a tenté l'unité pour faire échec à toutes les suppressions de postes.

Ce mouvement est à mettre au crédit des agents de Chorges et Briançon qui se sont mobilisés par eux-mêmes et est à mettre sur le même niveau que la puissante grève nationale des contrôleurs.

Face à une direction SNCF qui refuse d'entendre les revendications, qui refuse d'entendre les difficultés des agents sur le terrain, seule la grève permet de bousculer les choses et permet d'obtenir des victoires partielles même si la totalité des revendications n'est pas encore obtenue.



FO Syndicat Val de Drôme
L. rue David Martin 69000 CAP
@ : @fovaldedrome
T : 06.55.85.21.39

La ligne des Alpes en danger !

OUVERTURE À LA CONCURRENCE
L'annonce de la mise en ouverture à la concurrence du lot 3 (DDL Est) a été publiée et l'offre va partir fin mars 2024. Le syndicat FO de la ligne des Alpes dénonce cette mise en concurrence et continue de lutter contre les conséquences de cette « privatisation ». Notre syndicat se positionne pour le maintien de l'entreprise nationale SNCF.

Face aux conséquences de cette ouverture (suppressions de trains, fermetures de guichets, suppression de personnel tant à TER qu'à Réseau), les agents EIC de Chorges et Briançon se sont mis en grève trois week end de suite au mois de janvier. 8 agents sur 8 ont cessé le travail ! Ils se sont mobilisés pour dénoncer le manque de personnels dans les gares provoquant des postes non tenus et des gares non ouvertes à la circulation. Ils dénoncent le manque de moyens pour faire circuler les trains en situation dégradée.

Les éboulements entre Embrun et Montdauphin, et les ralentissements qui en sont la conséquence, démontrent la faiblesse du dispositif pour faire circuler les trains !

Pas assez de gares pour croiser – pas assez d'agents pour tenir les postes.
La direction de la SNCF conjointement avec le conseil régional PACA a préféré supprimer des trains plutôt que de les faire rouler avec un allongement de temps de parcours.

Une résistance par la grève qui fait reculer la Direction !
Cette grève a également été une réaction collective des agents pour refuser la suppression du poste de Dirigeant de Proximité à Briançon. Grâce à leur solidarité et leur ténacité, ils ont obtenu gain de cause car le poste de DPX ne sera pas supprimé à Briançon.

La direction reporte son choix sur le secteur d'Aspres/Buech. C'est pourquoi notre syndicat rejoint par Sud Rail, avait lancé une pétition pour tenter d'appeler les agents de la ligne à rejoindre la grève de Chorges et Briançon. FO a tenté l'unité pour faire échec à toutes les suppressions de postes.

JO : LA TENSION MONTE CHEZ LES CHEMINOTS D'ÎLE-DE-FRANCE !

Lignes HBK : Un appel de l'Union Régionale de Paris Nord

Depuis de trop nombreuses années les conditions de travail des cheminots ne font que se dégrader. Les conséquences sont dramatiques : augmentation générale du stress au travail, baisse alarmante du niveau de sécurité... Comment en est-on arrivé là ? À cause des orientations stratégiques de l'entreprise et des gouvernements successifs. En effet, aucun service n'a échappé aux restructurations (baisse des effectifs, organisation défaillante, management par la terreur, etc.) alors que la charge de travail n'a cessé d'augmenter.

Depuis de trop nombreuses années, avec une inflation galopante et un gel des salaires qui a duré 10 ans, le constat est simple : les cheminots ne sont pas assez rémunérés, surtout si on oppose les salaires aux exigences des métiers de l'entreprise.

Les Jeux Olympiques approchent à grand pas. En plus de se moquer des cheminots, parfois en

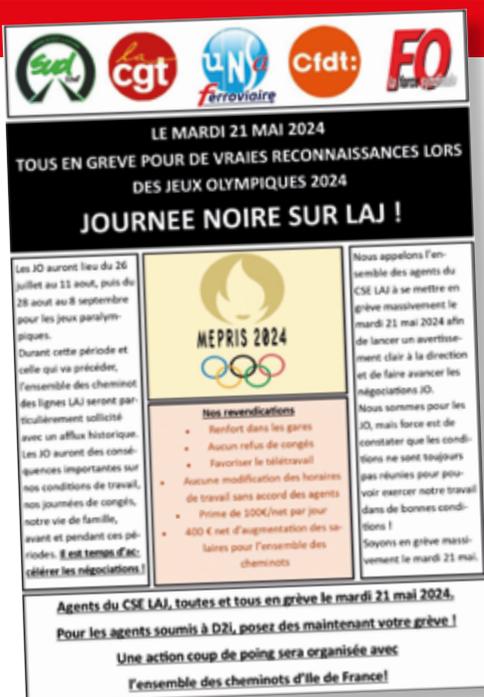
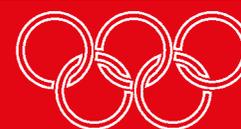
imposant le décalage ou la réduction des périodes de congés, la direction, pour faire passer la pilule, ne propose que des peccadilles temporaires !

Nous revendiquons :

- Un véritable 13^e mois pour tous les cheminots ;
- Une augmentation du traitement de 20% ;
- L'application et l'augmentation significatives des indemnités financières pour l'ensemble des cheminots.

Une table ronde avec la direction concernant les JO et JOP aura lieu le 22 mai.

Nous appelons les Cheminots d'Île-de-France à se mettre massivement en grève le 21 mai 2024 pour mettre la pression et faire la démonstration de notre détermination à obtenir notre dû.



Lignes LAJ : Un appel Unitaire FO-CGT-SUD- UNSA- CFTD

Le mardi 21 mai 2024 : tous en grève pour de vraies reconnaissances lors des jeux olympiques 2024. Journée noire sur LAJ !

Les JO auront lieu du 26 juillet au 11 août, puis du 28 août au 8 septembre pour les jeux paralympiques. Durant cette période et celle qui va précéder, l'ensemble des cheminots des lignes LAJ sera particulièrement sollicité avec un afflux historique.

Les JO auront des conséquences importantes sur nos conditions de travail, nos journées de congés, notre vie de famille, avant et pendant ces périodes. Il est temps d'accélérer les négociations !

Nous appelons l'ensemble des agents du CSE LAJ à se mettre massivement en grève le mardi 21 mai 2024 afin de lancer un avertissement clair à la Direction et de faire avancer les négociations JO. (...)

Soyons massivement en grève le mardi 21 mai ! (...)

Zone-IDF

Technicentre Paris Est

UNE DÉSHUMANISATION COMBATTUE PAR LA GRÈVE !

Une ambiance étrange règne au sein de l'atelier du Technicentre de Paris Est - TPE - depuis quelques temps maintenant. Cette ambiance est née d'une déshumanisation dans les métiers de la filière matériel.

La pression sur la production ne cesse d'augmenter, les relations humaines disparaissent au profit des outils informatiques, tablettes, écrans, téléphone portable...

L'utilisation abusive de la dématérialisation des relations entre agents et encadrants cassent les liens sociaux et la méconnaissance de l'autre ne permet pas de porter un jugement mesuré sur des non-conformités, tant sur la manière de faire son travail que sur l'attitude au travail.

Les formations en E-learning, station C et les moyens insuffisants pour de la formation en physique détériorent eux aussi le quotidien des cheminots et cheminots du TPE.

Les agents se retrouvent à travailler comme des robots, contraints par le temps ou les process. La poly-compétence qui tend à devenir la norme ne va rien arranger.

Les fusions d'équipes, les suppressions de postes, les installations de distributeurs en tout genre se font au détriment de l'emploi et de la qualité de vie au travail.

Dans l'unité avec la CGT, les militants FO Cheminots ont appelé à la grève les 18 et 19 avril dernier pour combattre cette déshumanisation avec pour mots d'ordre principaux :

- L'arrêt des restructurations qui détruisent nos emplois, le retour à l'organisation de la production telle qu'elle était avant les fusions et également l'arrêt de l'installation de distributeurs automatiques.
- Une augmentation de la prime de travail portée à 500€ minimum, et équivalente à minima à 25% du traitement. Les agents ont fait énormément d'efforts pour s'adapter à la numérisation du TPE, les efforts doivent maintenant être faits par la direction.
- Le travail des agents en journée doit aussi être récompensé, ils sont les grands oubliés des dernières mesures salariales nationales.
- L'arrêt de la poly compétence pour les organisations futures et une vraie reconnaissance pour les agents des équipes qui y sont contraintes par leurs missions.
- Les contraintes imposées aux agents pour les JO doivent être mieux valorisées et ne doivent pas être soumises à un minimum de 5 jours de présence.



Paris Saint-Lazare

SILENCE, ON LICENCIE EN PÉRIODE D'ESSAI !



À l'image du privé, comme le deviendra le secteur de Versailles avec l'ouverture à la concurrence de la ligne L qui approche, la Direction de l'établissement L & A a décidé de faire elle-même le choix de garder ou non les agents sans les connaître.

En effet, une agent du secteur de Versailles en période d'essai mais ayant réussi son ASCVG et remplissant selon ses collègues, son CE ou bien même les Managers du secteur toutes les qualités et compétences requises, voit sa période d'essai raccourcie et son contrat rompu derrière le prétexte qu'elle ne maîtrise pas un

produit. À quoi servent donc les chefs d'équipe et managers s'ils ne sont pas décisionnaires de mettre fin à un contrat?

Cette agent qui se fait remarquer par une enquête client mystère de très bonne qualité n'aurait, selon lui, pas les compétences nécessaires pour être un bon agent chargé de la relation client. Un client a même adressé un mail afin de faire connaître sa satisfaction d'avoir été accompagné et renseigné par cette agent.

Son chef d'équipe est satisfait de sa qualité de service, la trouvant volontaire et respectueuse

de la ligne hiérarchique et respectant les consignes voulues par le secteur et par l'EGT.

En effet, elle est passée de 80% de CRV divergents à 0%. Ce qui démontre bien sa volonté de bien faire.

L'EGT peut-il, à ce point se passer des bons éléments ?

Le mardi 9 avril, les agents chargés de la Relation Client de Versailles ont donc fait grève en soutien de leur collègue avec le soutien de FO !

Caisse de prévoyance et de retraite SNCF

L'ÉTAT SE DÉSENGAGE DE SA DETTE !

En décidant la fin des embauches de cheminots au Statut et par conséquent le transfert des nouveaux cotisants vers le régime général, le gouvernement a fermé notre régime spécial en asséchant les recettes de cotisations spécifiques finançant nos droits.

Pour autant, en tant que responsable de la politique suivie depuis son origine par la Société nationale de chemin de fer, notamment en matière d'emplois, l'Etat assumait jusqu'ici, logiquement, sa dette, en compensant financièrement chaque année le déficit, démographique, de la CPR (3,24 MM€ en 2022)... Jusqu'à maintenant.

Car le 4 décembre 2023, la Loi de financement 2024 de la sécurité sociale « a été considérée comme définitivement adoptée, en application de l'article 49.3 de la Constitution »... c'est à dire sans vote des députés (1). Cette loi modifie deux articles du Code de la Sécurité sociale (L 134-1 et L 134-3) qui concernent notre régime et les autres régimes spéciaux... de salariés.

C'est ainsi qu'à partir de l'an prochain 2025, notre régime spécial sera intégré au régime général. Son financement sera assuré par les cotisations, les réserves de la CPR (il reste 40 millions €) sinon par « une dotation d'équilibre du régime général ». Le régime général se substituera ainsi à l'État pour équilibrer les comptes de notre régime. Les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO seront aussi mis à contribution.

Le régime général se substituera à l'État pour équilibrer les comptes de notre régime.

Le gouvernement promet au régime général une compensation, revue chaque année par le Parlement... Ce qui fait dire à M. Robin, le Directeur de la CPRP, avec qui une délégation fédérale a pu s'entretenir en visio le 22 février, que cette loi n'aura aucune conséquence ! (2)

Mais nous savons, d'expériences, ce que valent les promesses de « compensation intégrale » de la part de nos gouvernants, comme par exemple celle des exonérations de cotisations patronales ! À noter d'ailleurs que dans la présentation des justifications du projet de loi (article 3 de l'annexe 9 du PLFSS) il est noté que cette mise en œuvre « devrait diminuer la contribution de l'Etat et réduire ses dépenses »... (mais pas toutes, car il leur faut bien trouver des fonds pour le budget militaire en augmentation exponentielle lui !)

En fin de compte, le gouvernement transfère SA dette ... sur les salariés ! En ponctionnant un peu plus leur salaire différé, source de financement de leur protection sociale ; en fragilisant à nouveau, les comptes de la Sécurité sociale déjà déficitaire de près de 20 milliards en 2022 ; prélude à de nouvelles restrictions sur le dos de notre santé et de nos retraites.

Il est décidément plus que temps que s'organise la riposte à la hauteur des attaques que nous subissons.

1) Et rejeté lors des consultations de toutes les Caisses : CNAM, CNAF, CNAV, URSSAF.

(2) Lors du Conseil d'administration de la CPRP du 12 octobre 2023, aucun des 3 représentants de SUD-Rail ne s'est exprimé au sujet du désengagement de l'Etat prévu au PLFSS 2024 (point 4 de l'ordre du jour) ! Il n'y a pas non plus de déclaration générale de ce syndicat au compte rendu ... (« Qui ne dit mot ... » ?)



**Caisse de Prévoyance et de Retraite
du Personnel Ferroviaire**



27 et 28 septembre 2024 à Chalon-sur-Saône

Résolution du Comité Confédéral National



SUR LES GUERRES

Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique.

Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années.

Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front.

Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle

d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes.

C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI. Le CCN rappelle que la revendication « **PAIN, PAIX et LIBERTE** » est plus que jamais d'actualité



Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix.

FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux.

Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière.

A l'occasion des élections européennes, FO porte à travers un cahier revendicatif ses principales revendications pour renouer avec l'Europe des travailleurs qui condamne entre autres la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne et le Pacte budgétaire européen. Soucieuse de son indépendance et faisant la différence



entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion.

SUR « L'AUSTÉRITÉ » ANNONCÉE

Le CCN condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. Elles s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français.

SALAIRES, PENSIONS

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation.

Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre.

DÉFENSE DE LA SÉCU

Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima.

Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé.

Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

FO s'oppose à la volonté de l'exécutif français d'aller vers une politique d'économie de guerre, fustige l'axe d'austérité qui s'ancre et organise la remise en cause du modèle social.



LA DIRECTION N'A TOUJOURS PAS ENTENDU LA
COLÈRE DES AGENTS SUGE !

RASSEMBLEMENT SUGE 28 MAI 2024

À PARTIR DE 10H30
Saint Denis, Place aux étoiles (RER D SDF)

LA DIRECTION MÉPRISE TOUJOURS UN
PEU PLUS LES AGENTS DE LA SUGE

SANCTUARISATION DE LA PRIME DE PORT D'ARMES À 15 ANS DE SERVICE
AUGMENTATION DE LA PRIME DE TRAVAIL À HAUTEUR DE 500 € MINIMUM
INTÉGRATION DE L'IPA DANS LA PART LIQUIDABLE DU SALAIRE
UN VÉRITABLE 13E MOIS POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS
INSTAURATION D'UNE TAXE SÛRETÉ ET SORTIE DE LA CONTRACTUALISATION

**MONTRONS LEUR NOTRE
DÉTERMINATION**

